

DEC140757DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3194 intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133025DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3194, intitulée Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile-de-France, dont le directeur est M. Jean-François Le Galliard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie Pradal, Technicien de Classe Exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2014

Le directeur d'unité
Jean-François Le Galliard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014